

**SIECLE-ORIENTATION**

SYSTEME D'INFORMATION POUR LES ÉLÈVES DES COLLEGES DES LYCEES ET POUR LES ÉTABLISSEMENTS

4

SIECLE-Orientation, module national accessible via le portail Arena, garantit le respect du cadre règlementaire dans la production des fiche de dialogues et des procédures.

**OBJECTIF****Pour le palier 3<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup> GT**

- facilite le suivi du dialogue avec les familles dans le cadre de l'orientation,
- Ce module s'inscrit dans la logique du processus de prise de décision d'orientation en permettant l'examen des souhaits des familles, la validation des décisions du conseil de classe et l'édition de statistiques.

**NOUVEAU****Pour le niveau de 1<sup>re</sup> G**

- suivi des enseignements de spécialités obligatoires (EDS) conservés en classe terminale générale.

**PUBLIC CONCERNE**

- 3<sup>e</sup> générale, 3<sup>e</sup> prépa-métiers, 3<sup>e</sup> SEGPA, 3<sup>e</sup> ULIS, 3<sup>e</sup> EANA
- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> spécifique
- 1<sup>re</sup> générale

**AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE****Fonctionnalités du module**

- Impression des fiches de dialogues\* pré-remplies
- Saisie des demandes des représentants légaux\* et réponse de l'établissement pour chaque choix formulé sur la voie d'orientation ou sur les séries pour l'orientation en 1<sup>re</sup> technologique
- Suivi des avancées des saisies lors de chaque phase (tableaux de bord de l'établissement)
- Édition des requêtes statistiques : exportation sous Excel

Phase  
provisoire  
Jusqu'au  
07 mai

**Étapes du recueil des informations**

- Saisie des intentions\* et des avis provisoires d'orientation/recommandation du conseil de classe.
  - Pour les élèves de 2<sup>de</sup> GT :
    - Renseigner obligatoirement les demandes de stages de remise à niveau et/ou passerelles.
    - Saisir les 4 enseignements de spécialités demandées pour la 1<sup>re</sup> G.

Phase  
définitive  
jusqu'au  
18 juin

- Saisie du(des) choix définitif(s) des représentants légaux\* et des propositions du conseil de classe.
  - Pour les élèves de 3<sup>e</sup> : les demandes vers l'apprentissage doivent également faire l'objet d'une décision d'orientation en voie professionnelle.
  - Pour les élèves de 2<sup>de</sup> GT : saisir les 3 enseignements de spécialités choisis pour la 1<sup>re</sup> G.
  - Pour tous les niveaux : **le redoublement reste exceptionnel** (cf. Décret n°2018-119 relatif au redoublement).
- Saisie des résultats des commissions d'appel du **16 et 17 juin** (cf. fiche 5).

Les décisions d'orientation redescendent automatiquement, chaque nuit, dans Affelnet-Lycée.

Les vœux présents dans Affelnet-Lycée doivent être cohérents avec la(es) décision(s). Cette mise en conformité est de la responsabilité du chef d'établissement.

Niveau  
1<sup>re</sup> G

- Recensement des enseignements de spécialité à l'aide de la fiche de suivi des EDS (mél du 17/01/20) auprès des représentants légaux.
- **Saisie facultative** des deux enseignements de spécialité obligatoires (EDS) conservés en classe de terminale générale.

\* sauf pour les représentants légaux des élèves de 3<sup>e</sup> utilisant le Téléservice-Orientation (TSO) (cf. « Pas à Pas » transmis par mél le 16/01/20 par le SAIO).